

DECISION ENAC/DG/2023-3002 du 22 mai 2023

Portant nomination au conseil des études de l'École nationale de l'aviation civile

Le Directeur Général de l'École Nationale de l'Aviation Civile,

Vu le décret n°2018-249 du 5 avril 2018 relatif à l'École Nationale de l'Aviation Civile et notamment son article 13 ;

Vu le décret du 22 novembre 2022 nommant M. Olivier CHANSOU, Directeur général de l'École Nationale de l'Aviation Civile,

Vu le règlement intérieur de l'École Nationale de l'Aviation Civile ;

Vu le procès-verbal des élections des représentants du personnel et des élèves au sein des différents conseils de l'École,

Décide :

Article 1-

Les membres du conseil des études de l'École nationale de l'aviation civile sont les suivants :

a) Le Directeur Général ou le Directeur Général Adjoint, ou son représentant,

b) Le Directeur des Etudes et de la Recherche ou son représentant,

c) Le Directeur de la Formation au Pilotage et des Vols ou son représentant,

d) En qualité de personnalités qualifiées, désignées par le Directeur Général en raison de leurs compétences pédagogiques dans les domaines d'activité de l'école :

- M. Stéphane CARRERES, Chef pilote responsable du service de la sélection et recrutement AIR France,
- M. Christian COMMISSAIRE, VP Training & Flight Operations, ATR,
- M. Didier DELORME, Directeur du développement et de l'innovation à l'ISAE-SUPAERO,
- Mme Hélène TAP, Directrice des études à l'INP-ENSEEIH

e) En qualité de représentants de directions ou de départements de l'école, ou leurs représentants, désignés par le Directeur Général :

- M. Laurent AMARANTINIS,
- M. Mickaël ROYER,

f) En qualité de représentants des personnels exerçant des fonctions d'enseignement :

Titulaires :

- M. Ludovic D'ESTAMPES,
- M. Johan AUBRAY,
- Mme Claire VAUFREY,
- Mme Julie SAINT-LOT,
- Mme Catherine MANCEL,
- Mme Frédérique CHATO

Suppléants :

- M. Alexis JACQUEMIN,
- M. Jean-Marc LOUIS,
- Mme Hélène GALIEGUE,
- Mme Estelle MALAVOLTI,
- M. Bruno GARNIER,
- M. Cédric TOURTEBATTE

g) En qualité de représentants des élèves non-fonctionnaires de l'école :

Titulaires :

- Mme Alice PELOT-PAPPALARDO,
- M. Eden HABIB

Suppléants :

- Mme Chloë RAVOT,
- M. Lucas DELCROIX

h) En qualité de représentants des élèves fonctionnaires de l'école suivant une formation professionnelle de la direction générale de l'aviation civile :

Titulaire :

- M. Théodore MOINET

Suppléant :

- M. Alexandre ANDREAZZA

Article 2-

La décision ENAC/DG n°1628 du 1^{er} mars 2019, portant nomination au conseil des études de l'Ecole nationale de l'aviation civile modifiée est abrogée.

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Ecole nationale de l'aviation civile.

Fait à Toulouse le 22 mai 2023

Le Directeur Général de l'ENAC

Signé : Olivier CHANSOU